

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/10

Date d'impression: 15.07.2020

Révision: 15.07.2020 Numéro de version 10

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: dihydrogénoorthophosphate de potassium
- Code du produit: 1509
- No CAS: 7778-77-0
- Numéro CE: 231-913-4
- · Numéro d'enregistrement 01-2119490224-41-XXXX
- ·1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
- SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure
- SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
- SU9 Fabrication de substances chimiques fines
- SU13 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
- SU24 Recherche et développement scientifiques
- Catégorie du produit
- PC3 Produits d'assainissement de l'air
- PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler
- PC12 Engrais
- PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
- PC21 Substances chimiques de laboratoire
- PC29 Produits pharmaceutiques
- PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation
- PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie de processus
- PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
- PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
- PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
- PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
- PROC5 Mélange dans des processus par lots
- PROC6 Opérations de calandrage.
- PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
- PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
- PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

(suite page 2)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Révision: 15.07.2020 Numéro de version 10

#### Nom du produit: dihydrogénoorthophosphate de potassium

(suite de la page 1)

Page : 2/10

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

PROC22 Fabrication et traitement de minéraux et/ou de métaux à une très haute température

PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température

PROC26 Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines

#### · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC3 Formulation dans une matrice solide

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

ERC10a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)

ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)

ERC12a Traitement des articles sur les sites industriels à faibles rejets

#### Catégorie de l'article

AC4 Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique

AC5 Tissus, textile et habillement

### · Emploi de la substance / de la préparation

Laboratory chemical

biologie moleculaire

### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur/fournisseur:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

Tel. (+34) 937 489 400

C/Garraf 2

Fax. (+34) 937 489 401

Polígono Pla de la Bruguera

e-mail: product.safety@panreac.com

E-08211 Castellar del Vallès (Barcelona)

· Service chargé des renseignements: email: product.safety@panreac.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

(suite page 3)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Révision: 15.07.2020 Numéro de version 10

#### Nom du produit: dihydrogénoorthophosphate de potassium

(suite de la page 2)

Page: 3/10

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- · No CAS Désignation

7778-77-0 dihydrogénoorthophosphate de potassium

- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 231-913-4

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Recourir à un traitement médical.

Après ingestion:

Rincer la bouche.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Eau, CO2, mousse, poudre.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxydes phosphorés (par exemple: P205)

Non combustible.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

- FF

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 4/10 Date d'impression : 15.07.2020

Révision: 15.07.2020 Numéro de version 10

Nom du produit: dihydrogénoorthophosphate de potassium

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Eviter la formation de poussière.

Ne pas inhaler les poussières

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Eviter la formation de poussière.

Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

,

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

- Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages fermés.
- · Température de stockage recommandée: Room Temperature
- Classe de stockage: 13
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

•	D	N	Ε	L
---	---	---	---	---

Inhalatoire	Long-term - systemic effe	cts, worker	4,07 mg/m3
	Long-term - systemic effe	ects, general population	3,04 mg/m3

· PNEC

Aquatic compartment - freshwater	0,05 mg/L
Aquatic compartment - marine water	0,005 mg/L
Aquatic compartment - water, intermittent releases	0,5 mg/L
Sewage treatment plant	50 mg/L

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire:

Filtre P1

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 5/10 Date d'impression : 15.07.2020

Révision: 15.07.2020 Numéro de version 10

#### Nom du produit: dihydrogénoorthophosphate de potassium

(suite de la page 4)

Protection respiratoire nécessaire en cas de formation de poussières.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

- · Protection des yeux: Lunettes de protection
- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales

· Aspect:

Forme: Poudre cristalline

Couleur: Blanc
Odeur: Inodore

- Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: 4-4.5

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: 253 °C

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): La substance n'est pas inflammable.

• Température de décomposition: >253 °C

· Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non applicable.

Densité à 20 °C: 2,34 g/cm³

• Masse volumique: ~1.300 kg/m³ • Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur: Non applicable.

(suite page 6)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 6/10 Date d'impression : 15.07.2020

Révision: 15.07.2020 Numéro de version 10

### Nom du produit: dihydrogénoorthophosphate de potassium

(suite de la page 5)

Taux d'évaporation: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C: ~ 220 g/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:
Dynamique: Non applicable.
Cinématique: Non applicable.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec.

oxydant

bases

acides

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

· Composar	nt	Туре	Valeur	Espèce	
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)			
Inhalatoire	LC50/4 h	830 mg/l (rat)			

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · En cas d'inhalation Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

NOAEL 1.000 mg/kg bw/day (rat)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles. les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Révision: 15.07.2020 Numéro de version 10

Page: 7/10

(suite de la page 6)

### Nom du produit: dihydrogénoorthophosphate de potassium

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

LC50/72 h >100 mg/L (daphnia magna)

LC50/96 h >100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

<b>RUBRIQUE 14: Informations relat</b>	tives au transport
· 14.1 Numéro ONU · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport d · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	de l'ONU néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transpo	ort
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre	par
l'utilisateur	Non applicable.

(suite page 8)

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 8/10 Date d'impression : 15.07.2020

Révision: 15.07.2020 Numéro de version 10

#### Nom du produit: dihydrogénoorthophosphate de potassium

(suite de la page 7)

 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- "Règlement type" de l'ONU:

néant

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

### Annexe: Scénario d'exposition

Désignation brève du scénario d'exposition

Formulation and packing/repacking of substances and mixtures

Secteur d'utilisation

SU1 Agriculture, sylviculture, pêche

SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU24 Recherche et développement scientifiques

Catégorie du produit

PC3 Produits d'assainissement de l'air

PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

PC12 Engrais

PC20 Produits tels que régulateurs de pH. floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC29 Produits pharmaceutiques

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Catégorie du procédé

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

(suite page 9)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Révision: 15.07.2020 Numéro de version 10

#### Nom du produit: dihydrogénoorthophosphate de potassium

(suite de la page 8)

Page : 9/10

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC6 Opérations de calandrage.

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

PROC22 Fabrication et traitement de minéraux et/ou de métaux à une très haute température

PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température

PROC26 Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines

· Catégorie de l'article

AC4 Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique

AC5 Tissus, textile et habillement

#### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC3 Formulation dans une matrice solide

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

ERC10a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)

ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)

ERC12a Traitement des articles sur les sites industriels à faibles rejets

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Solide
- · Concentration de la substance dans le mélange Matière première.
- · Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité ≤ 1 tonnes par jour
- Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Révision: 15.07.2020 Numéro de version 10

### Nom du produit: dihydrogénoorthophosphate de potassium

(suite de la page 9)

Page: 10/10

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection

Aucune mesure particulière n'est requise.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

· Mesures pour la protection du consommateur

Aucune mesure particulière n'est requise.

Assurer un marquage suffisant.

- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination

Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR